



La Crazette

n°65

Bulletin Municipal de Cras – Janvier 2025

Édito

Chers habitants de CRAS

L'année 2024 se termine. Une année difficile pour nous tous suite aux événements climatiques qui nous ont impactés.

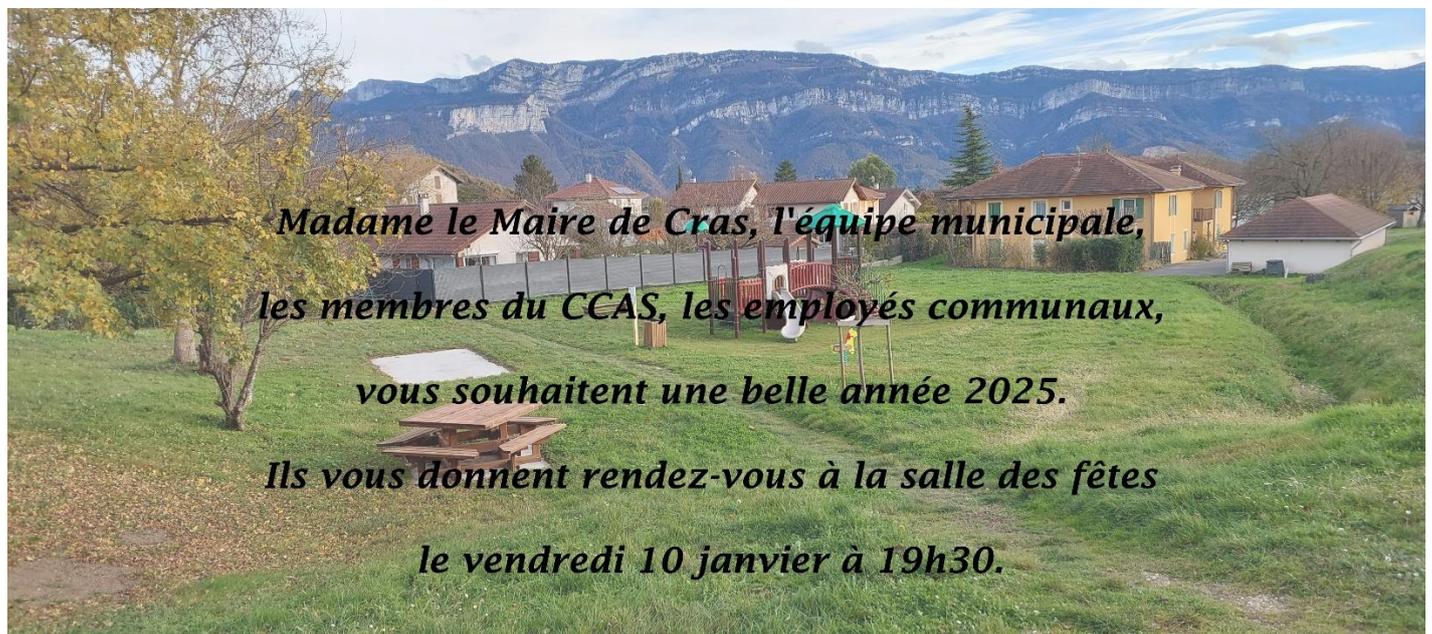
La commune ayant été reconnue en état de catastrophe naturelle, j'espère que chacune et chacun d'entre vous a pu engager auprès de vos compagnies d'assurances respectives les nécessaires négociations pour une prise en charge des dégâts subis au plan personnel.

Comme vous pourrez le constater en parcourant ce journal, la commune en ce qui la concerne, met tout en œuvre pour remédier autant que faire se peut aux dégradations et dysfonctionnements publics.

J'espère, nous espérons tous, que ces événements resteront inédits et n'impacteront pas de manière durable, l'avenir de chacune et chacun d'entre nous, dans la mise en œuvre de projets, qui ne peuvent être bridés par la peur, nous empêchant de penser, d'avancer et de sortir par le haut.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une belle fin d'année, auprès de toutes celles et ceux qui vous sont chers et vous assurons de tout notre dévouement et de notre profond respect.

Le Maire,
Nicole DI MARIA





Horaires et permanence mairie

La mairie est ouverte le lundi de 14 à 17h, le mercredi de 9h à 12h, **et sur rendez-vous.**

Tel 04 76 07 94 10

Email : mairie.cras@orange.fr

Site officiel : cras38.fr



Travaux sur les voies publiques

Les dégâts causés par les intempéries du 25 juin d'une part, l'enfouissement des lignes électriques Basse Tension et Moyenne Tension, et des lignes téléphoniques d'autre part, ont généré en même temps plusieurs chantiers de voirie dans la commune, durant ces dernières semaines de l'année 2024.

Certes, tout n'est pas complètement achevé, mais la plus grande partie des travaux a été réalisée. Les dernières interventions de voirie se dérouleront d'ici le printemps.

Pour information, la commune de Cras n'a pas la maîtrise d'ouvrage des enfouissements électriques et téléphoniques. Elle assure, auprès des habitants, la communication, les mises en place de déviations (arrêtés municipaux, tracts, info sur site communal), et vérifie que les maîtres d'ouvrage (ENEDIS et TE38), ainsi que les maîtres d'œuvre (les sociétés qui interviennent), respectent les engagements et les règles de sécurité sur les différents chantiers.

Chemin des étangs : la glissière de sécurité placée au deuxième virage a été déposée. Elle est remplacée par une murette chargée de "canaliser" l'eau le long de la route en cas de gros orages, afin de protéger la butte qui supporte la route. Le gros des travaux est réalisé. Il reste à placer une barre de béton en amont de la murette, de poursuivre le tracé de l'écoulement le long de la route côté amont, d'étaler un bicouche de graviers le long de la murette et de creuser des fossés d'écoulement en aval de la murette.

Chemin des Feugères : ENEDIS a prévu d'améliorer la qualité du réseau électrifié Moyenne Tension en enfouissant une partie de ses lignes situées en coteau. Une "saignée" a été réalisée du poste de transformation situé près de l'église jusqu'à la limite des communes Cras – Morette. Les chemins du Périer et des Feugères ont été impactés. Il reste à réaliser les raccordements au réseau et le démontage des lignes aériennes obsolètes.

Chemin de l'Église et route de Vatilieu : ENEDIS enfouit une seconde branche à partir du virage du chemin de l'église jusqu'au pylône "béton" situé avant le pont de la combe Billard. Il reste à réaliser les raccordements au réseau et le démontage des lignes aériennes obsolètes.

Chemin de la Pérolat : Quatre secteurs de berges effondrées ont été identifiés par le Symbhi (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère), qui gère les cours d'eau. Fermée depuis le 25 juin, la voie a pu être réouverte quelques jours avant Noël, suite aux travaux d'enrochement réalisés sur les deux premiers secteurs, à l'origine de l'effondrement de la voie. Un ennui n'arrivant jamais seul, le collecteur d'égouts

situé dans l'axe de la chaussée, au niveau des effondrements, s'est plié et fissuré. Le service eau et assainissement de la communauté de communes prévoit un changement de la canalisation courant 2025 (dates d'intervention pas encore fixées).

Les personnes décédées en 2024

Roland BURRIAND

Raymonde DAMOUR épouse BOUJARD

Nicole PAQUET

Chemin de l'Église : Il s'agit là d'un embellissement de la chaussée, où les affreux câbles téléphoniques qui se sont multipliés au fil des temps devraient disparaître avec une partie des réseaux Basse et Moyenne Tensions. Trois réseaux indépendants – la téléphonie, la Basse tension et la Moyenne Tension – seront enfouis dans une tranchée unique, par un seul entrepreneur, Les travaux sont programmés pour 2025.

Départementale 153 : le syndicat d'électricité TE38, maitre d'ouvrage, prévoit d'enfouir le réseau Basse Tension sur la RD 153, entre le carrefour de la Bascule et le pont de la Pérolat. Les travaux se dérouleront en même temps que ceux du chemin de l'Église (cf paragraphe ci-dessus).

Départementale 201 : le Département a repris tout le revêtement de la RD 201, du carrefour de la Bascule au carrefour RD 201 – RD201C (direction Notre Dame de l'Osier).



Les travaux de l'ancienne cure se poursuivent

Le gros œuvre se poursuit : le maçon et le charpentier sont à la "manœuvre" depuis plusieurs semaines. La dalle du rez-de-chaussée et celle de l'étage sont coulées. La cage du monte-charge est en place. L'ouverture avec arc en plein cintre côté nord est réalisée. Le local technique est en cours de construction. Le mur côté rue a été rasé. La charpente a été renforcée. La séparation étage – grenier est terminée. Une partie du toit est tuilée.



Echos du Conseil Municipal

Les procès-verbaux complets et validés des conseils municipaux sont consultables en mairie ou sur le site Internet officiel de la commune **cras38.fr**. Vous trouverez ci-dessous un résumé des derniers procès-verbaux de juillet, octobre et novembre.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 29/04/2024 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Présentation de la situation financière de la commune par le conseiller aux décideurs locaux, M. Bonfils. Après l'analyse rétrospective faite en mai 2024, M. Bonfils présente son analyse financière prospective pour la période de 2024 à 2028 par rapport aux projets envisagés (réhabilitation de l'ex-cure, vidéo protection).

Plusieurs scénarios financiers sont envisagés. Le CM devra décider du meilleur.

Les intempéries du 25 /06/2024 auront un impact sur les finances.

2024-16 : VALIDATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES-TRAVAUX DE LA CURE

Pour rappel, cette commission d'appel d'offres dûment convoquée était ouverte également à tous les conseillers municipaux.

13 lots ont été attribués avec les critères de notation ci-après : 60 % technicité et 40 % prix.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché selon le PV de la commission d'appel d'offres jointe à la délibération transmise en Préfecture.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendue compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Nombre de votants : 10 contre : 1 abstention : 0 pour : 9

QUESTIONS DIVERSES

Premier bilan suite aux intempéries du 25 juin 2024

La demande de classement en catastrophe naturelle a été faite par la Mairie. La réponse risque d'être longue.

Les particuliers doivent déclarer leurs dégâts à leur assurance et informer la mairie.

La mairie, en lien avec la communauté de communes, a mandaté le cabinet Alp'Etudes, afin d'effectuer une mission d'analyse des dégâts sur le village.

Des sondages vont être effectués chemin des Etangs afin de prévenir les ravinements dans la niche d'arrachement afin que celle-ci ne régresse pas vers la route.

Le SYMBHI, syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère a déjà pris en charge des travaux.

Le Département prend en charge les travaux sur la voirie départementale.

La commune aura à charge les travaux sur les voiries communales, notamment le chemin des Etangs et le chemin de La Pérolat.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 3/07/2024 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2024-17 : DÉGÂTS ORAGE JUIN 2024 : COÛT ESTIMATIF PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire explique au CM la nécessité de réaliser des travaux de remise en état du réseau des voiries communales, impactées.

Le chiffrage estimatif est évalué à environ 100 000.00 € HT, nécessaires pour effectuer les travaux de remise en état du réseau de voiries impactées. Après en avoir délibéré, le CM approuve le chiffrage provisoire, estimatif, des sinistres résultant de ces intempéries.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024-18 : DÉGÂTS ORAGE JUIN 2024 : VALIDATION DES ÉTUDES MISES EN ŒUVRE DANS L'URGENCE POUR SÉCURISATION DU CHEMIN DES ÉTANGS

Lors du dégât d'orage du 25/06/2024, un glissement de terrain conséquent a impacté une propriété située en aval du chemin des Etangs. Pour des raisons de sécurité, des études en urgence ont été mises en œuvre afin d'assurer la protection du site :

- Ginger CEBTP 4 000 € HT
- Sintégra Géomètre Experts 4 200.00€ HT

Devis estimatif d'un montant de 28 180 € HT pour effectuer les travaux de sécurisations nécessaires.

Après en avoir délibéré, le CM, valide les études préalables mises en œuvre dans l'urgence, et valide le montant des travaux de remédiation.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024-19 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR TRAVAUX D'URGENCE CHEMIN DES ÉTANGS

Vu Le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les dégâts particulièrement importants d'orage, en date du 25/06/2024 et l'arrêté du 23/09/2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle Madame le Maire explique au CM la nécessité de réaliser des études suivies de travaux d'urgence.

Après en avoir délibéré, le CM approuve le montage financier en fonction des devis validés.

Etudes hors taxe : 8 200 €

Travaux : 28 180 €

Soit un total de : 36 380 euros.

Il autorise le maire, à solliciter une subvention auprès du Département la plus élevée possible pour mener à bien ces travaux.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024-20 : PERSONNEL - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE - NOUVELLE ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSÉE PAR LE CDG 38 "COLLECTEAM-ALLIANZ VIE"

À l'unanimité des membres présents, le CM après avoir délibéré, décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE, à compter du 1er janvier 2025,
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque "Prévoyance",
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 23.40 € brut par agent et par mois pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation. L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,

- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour la prévoyance.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024-21 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE "FORMATION FAST DOCAPOSTE"

Vu la délibération du bureau n°DBE2024_03_10,

Madame le maire fait lecture au conseil municipal de la convention relative à la participation financière liée à la mutualisation des frais de formation au portail FAST ACTES.

Cette convention a pour objet de préciser les engagements mutuels entre la commune de CRAS et SAINT MARCELLIN VERCORS ISERE Communauté.

Elle informe le conseil municipal que cette participation est calculée conformément à la proposition commerciale de DOCAPOSTE, une séance de 2 heures s'élève à 520 euros HT, soit 624 euros TTC pour 8 participants ce qui revient à 78 euros TTC par personne.

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer la convention de participation financière liée à la mutualisation des frais de formation au portail FAST ACTES ; demande à Madame le maire de bien vouloir l'annexer à la présente.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024-22 : PARTICIPATION AUX FRAIS CENTRE MÉDICO SCOLAIRE

Le CM accepte de participer aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire pour un montant total de 15.62 euros. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents pour ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Constat du RTM et chiffrage des travaux par la SMVIC, concernant les intempéries du 25/06/2024 : les documents reçus en mairie seront diffusés à l'ensemble du Conseil.

Marché de Noël le samedi 7/12, à la salle des Fêtes, organisé par l'association A CRAS POT VITT. Banderoles destinées au marché de Noël : la mise à jour de la date va être lancée.

Madame la députée Sandrine NOSBÉ souhaite rencontrer les élus et les habitants. Une date lui sera proposée.

La Charte forestière propose une exposition mobile composée d'une douzaine de kakémono avec pour thème le milieu forestier.

Réhabilitation de l'ex-cure : le planning est tenu, la démolition est achevée, le maçon s'apprête à couler la dalle du 1er étage. La mairie a souscrit un panel d'assurances : dommage-ouvrage, responsabilité civile et tous risques.

Commerce & Artisanat : un nouveau service numérisé est mis en place sur territoire de la SMVIC. Il propose des bons d'achats valables dans 80 commerces.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 novembre 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 9/10/2024 2024 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2024-23 DÉGÂTS ORAGE JUIN 2024 : DEMANDE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT TRAVAUX SUR VOIRIES COMMUNALES

Des voiries communales ont été endommagées, il convient de solliciter le département pour obtenir une subvention la plus élevée possible afin de procéder à la remédiation des dégâts qui sera effectuée après priorisation.

Le montant global des travaux s'élève à 78 712.73 € HT.

Travaux Pont Combe Billard, Montferrier, Pérolat (2ème tranche), Hospice, Route des Ecoles (curage du ruisseau, cheminement piétonnier).

Après en avoir délibéré, le CM valide le montant des travaux de remédiation, dit que les crédits seront inscrits aux budgets concernés.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024-24 : DÉGÂTS ORAGE 06/2024 : DEMANDE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE TRAVAUX SUR VOIRIES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le CM valide le montant des travaux de remédiation des voiries communales endommagées, et dit que les crédits seront inscrits aux budgets concernés. Il sollicite l'Etat au titre de la DETR pour obtenir une subvention la plus élevée possible afin de procéder à la remédiation des dégâts qui sera effectuée après priorisation.

Le montant global des travaux s'élève à 78 712.73 € HT.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024-25 : DÉGÂTS ORAGE 06/2024 : DEMANDE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT ET DE L'ETAT – TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE CHEMIN DE LA PEROLAT - PREMIERE TRANCHE

Après en avoir délibéré, le CM valide le montant de la 1ère tranche des travaux, valide les crédits nécessaires et sollicite le département et l'état pour obtenir un subventionnement le plus élevé possible afin de procéder à la remédiation de la 1ère tranche des dégâts "chemin de la Pérolat".

Le montant des travaux s'élève à 31 275.00€ HT.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024-26 : DEMANDE DE PRÊT A LONG TERME CAMSRA – RÉHABILITATION ANCIENNE CURE

Pour mener à bien le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne cure, dont le plan de financement s'établit ainsi :

Montant du devis HT (études et travaux)	403 945.92 €
Montant TTC	484 735.10 €
Subventions	287 203.77 €
FCTVA	66 263.29 €
Autofinancement par la commune (hors emprunt)	131 268.04 € HT

Il convient de recourir à l'emprunt,

Le CM, après en avoir débattu, décide de contracter un prêt sur 10 ans auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, à annuités réduites, de 150 000 €, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 2,7338% fixe sous réserve que l'établissement du contrat et le déblocage de la totalité des fonds interviennent le 1e/01/2025.

La 1ère échéance étant fixée au 1er/02/2025.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024-27 : DEMANDE DE PRÊT A COURT TERME CAMSRA – REHABILITATION ANCIENNE CURE

Dans l'attente du versement des subventions allouées pour financer les travaux de réhabilitation de l'ancienne cure engagés, il est nécessaire de contracter un prêt,

Après avoir délibéré, le CM décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, un prêt à Court Terme de 180 000 €, remboursable en 21 mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 1.50%

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024-28 : RÉACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le CM, après en avoir délibéré, précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 13 032 mètres.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Pont chemin Combe Billard : suite aux dégâts d'orage et avant de procéder au nécessaire renforcement, prendre un arrêté de réglementation du tonnage.

Frelons asiatiques : la communauté de communes maintient sa participation financière.

Vœux du maire : la date sera arrêtée au prochain CM le 11 décembre.

Fermeture mairie : du 24/12/2024 au 03/01/2025 inclus.

Les différents documents produits lors d'une réunion du conseil municipal sont mis à la disposition du public en respectant les règles suivantes :

Le procès-verbal (PV) consignant les délibérations et points divers d'une séance de conseil municipal, est diffusé 3 fois :

- Affichage dans le panneau d'informations de la mairie,
- Publication sur le site Internet officiel de la mairie
- Diffusion dans la Cralette.

Pour ce faire, le PV doit être validé, après sa rédaction, par ce même conseil municipal lors d'une nouvelle séance. Par exemple, le PV de la réunion du conseil municipal du 9 octobre 2024 a été validé le 6 novembre 2024, et mis à la disposition du public à partir du 7 novembre, soit 4 semaines après la séance.

Pour pallier au délai de diffusion, le législateur demande aux communes de publier dès le lendemain d'une séance de conseil municipal, un document appelé "liste des délibérations" (LD) où figure le résumé des délibérations votées par les membres de ce conseil, avec le détail de chaque vote. Par exemple une LD a été publiée le 12 décembre, lendemain de la séance du conseil municipal du 11 décembre.

Annonces

En route vers la santé

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a mis en place un service mobile de prévention santé à destination des jeunes du territoire (11-30 ans).

Ce projet est mis en œuvre par la Maison intercommunale des familles. Il fait partie de la quinzaine de projets retenus et financés au niveau national par le Ministère de l'éducation et de la jeunesse.

Une équipe mobile spécialisée dans la prévention santé se déplace sur tout le territoire, à la rencontre des jeunes de 11 à 30 ans, dans un véhicule spécialement aménagé. Chaque entretien est confidentiel, gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

Un passage de l'équipe est prévu à Vinay en janvier, au collège le mardi 7 et place du champ de Mars le mardi 21, de 14h30 à 16h30.



Passage de la déchèterie Mobile à Poliénas

La déchèterie mobile sera présente à Poliénas, place du village, les 15 janvier et 26 février prochains. Horaires : 10h30 à 12h30 et 13h à 16h



PLUi : 4 nouvelles réunions d'information publique

La démarche d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrive bientôt à son terme. Avant de passer à la phase administrative, une nouvelle série de consultations publiques est programmée mi-décembre et début janvier 2025.

La démarche d'élaboration du PLUi a débuté en 2021-2022, avec la phase de diagnostic.

Elle s'est poursuivie en 2023-2024 par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), traduction des orientations politiques fixées par les élus, en matière d'aménagement du territoire pour les quinze prochaines années.

En 2024, après la validation du PADD par le conseil communautaire, les élus ont enchaîné leur travail avec la phase 3 : règlement et zonage. Elle consiste à traduire règlementairement leur projet politique, par la production de plusieurs outils.

Ces outils réglementaires définissent sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- Les destinations autorisées et interdites (logement, commerce, industrie, agriculture, etc.)
- Les hauteurs maximales des bâtiments et les règles d'implantation
- Les aspects des futures constructions et les règles concernant la rénovation du patrimoine bâti
- La gestion des extérieurs : stationnements, espaces verts et perméabilité des sols, clôtures, etc.

Deux réunions publiques sont programmées en janvier :

- 7 janvier à 19h à Vinay, salle des fêtes
- 8 janvier à 19h à Saint Quentin, salle des fêtes

Plus d'informations sur le site communautaire : saintmarcellin-vercors-isere.fr

Usage des trottinettes électriques

Les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), comme les trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, etc. doivent appliquer les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres. **Les règles pour les EDPM sont essentiellement les mêmes que celles applicables aux vélos, avec certaines spécificités :**

- Comme pour les vélos, il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants.
- La conduite d'un EDPM est interdite à toute personne de moins de 14 ans.
- Il est interdit d'être à plusieurs sur l'engin : l'usage est exclusivement personnel.
- Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.
- L'assurance de l'EDPM est obligatoire (contrat à responsabilité civile), parce qu'il est considéré comme un véhicule terrestre à moteur par le code des assurances.
- Il est interdit de circuler sur le trottoir. Sinon l'EDPM doit être tenu à la main.
- En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. À défaut, les EDPM peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.
- Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.

... et il est fortement conseillé de porter un casque.

Dans le monde agricole

Vachement bien la Bordelaise !

Ce mois-ci nous vous présentons la **Bordelaise**. C'est une race de vache laitière peu connue, qui a failli disparaître entre 1870 et 1872 ravagée par une épidémie de péripneumonie.

A partir de 1890, reconnue comme l'une des meilleures laitières de son époque, la race a été diffusée dans toute la France. Son rôle économique fut considérable au XIXe siècle et jusqu'au milieu du XXe. Les plus grands châteaux du Bordelais, du Médoc et des Graves, possédaient un troupeau de vaches bordelaises pour le lait et la fumure des vignobles.

L'effectif a régressé, car concurrencé par les races industrielles et exclu de l'insémination artificielle. Considérées comme disparues depuis 1960, quelques vaches Bordelaises furent découvertes entre 1985 et 1990 en Gironde, dans les Landes, la Dordogne et les Pyrénées Atlantiques, permettant de reconstituer la race.

Sa tête : longue à front étroit, légèrement concave, peu de fanon, cornes en crochets légèrement relevées vers l'avant.

Son corps : poitrine large et profonde, dessus droit, bassin long aux hanches larges, mamelle souple et développée, bien accrochée et équilibrée, avec des trayons réguliers, membres fins et secs, jarret bien dessiné.

Sa robe : habituellement noire avec deux types de panachures :

- "bayrette" avec ceinture blanche allant du sacrum au périnée puis dessous le ventre.
- "pigaillée" avec mouchetures blanches sur fond noir ou noires sur fond blanc.

Sa tête et ses quatre membres sont toujours noirs, ce qui la différencie des autres races pie noire.



Sa hauteur : 1m35 au garrot.

Son poids : 600kg pour les femelles, 800kg à 1T pour les mâles.

Effectif : Un programme de conservation de la race a été lancé depuis 1987 par le Conservatoire des Races d'Aquitaine qui vise à développer l'effectif, tout en maintenant au maximum la variabilité génétique de la population. Le Conservatoire assure un suivi précis de toutes les familles maternelles d'origine et de toutes les lignées mâles afin de préserver la génétique de la race. L'effectif de la race bordelaise a rapidement progressé passant à une centaine de vaches dans les années 2000 puis 200 en 2018. En 2024, la race compte 550 vaches. Le nombre d'éleveurs a lui-même augmenté pour atteindre 110 élevages en 2024.

Son origine : Elle serait issue d'animaux importés selon différents auteurs, d'Angleterre, de Hollande ou encore de Bretagne pour former dès le XVIII^e siècle une population originale.

Sa localisation géographique : C'est une race laitière élevée dans le médoc, originaire de l'ancienne Guyenne et de Gironde, elle s'est répandue dans tout le Sud-ouest, des vallées de la Garonne, de la Dordogne et de l'Isle jusqu'aux Landes et Pyrénées. Grâce à sa rusticité et ses qualités laitières, elle s'est développée aussi bien dans les riches prairies alluviales des fleuves que dans les marais et zones sablonneuses du littoral.



Production : Historiquement, la race était une très bonne laitière pour son époque, notamment car le lait est très riche en matières grasses et en protéines. Son lait et son beurre étaient réputés. Tous les centres urbains de la région Aquitaine étaient approvisionnés essentiellement par des vaches Bordelaises.

Actuellement, la race bordelaise est utilisée à deux fins : comme race allaitante pour beaucoup d'éleveurs qui commercialisent des veaux en vente directe et comme race laitière pour d'autres dans des systèmes à l'herbe et en plein air intégral. Plusieurs éleveurs produisent du lait, des yaourts et du beurre.

Les vaches bordelaises sont d'une grande rusticité, frugales et économes. Elles valorisent tous les types de fourrage que ce soit en prairies naturelles ou en sous-bois et landes plus pauvres. Ces qualités permettent aux éleveurs de réduire leurs coûts d'élevage en race bordelaise.

Extraits de :

- Livre "Races bovines de France", France UPRA Sélection, et Institut de l'élevage, aux éditions guides France Agricole.
- <https://racesaquitaine.fr/Presentation-27>
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bordelaise>

Dans la prochaine Crazette, nous vous présenterons la vache de race Blonde d'Aquitaine. Merci à Gérard et Claire qui tiennent cette rubrique depuis bientôt 4 ans.

Mondée des agriculteurs

Pour sa 16^{ème} édition, les agriculteurs de Cras vous convient à leur mondée le **samedi 25 janvier 2025**. A la salle des fêtes. Venez passer un moment festif autour d'un des produits phares de la région, cultivé dans les vergers de la commune. Un casse-croute campagnard concocté par les organisateurs clôturera cette soirée.

Inscription obligatoire avant le 18 janvier à l'aide du coupon inséré dans la Crazette.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour passer une soirée conviviale.

Aplomb... à Cras depuis 2013

L'association Aplomb partage déjà un historique de plus de 10 ans avec la commune de Cras. Installée dans l'une des parties du ténement "David", elle a, depuis son arrivée, redonné un coup d'éclat au quartier par le rafraîchissement des façades et la construction de nouveaux bâtiments comme le four à pain ou le laboratoire des boulangers.

Vous trouverez ci-dessous un article de Yannick Bres, administratrice de l'association, qui résume les 15 années de vie de l'association Aplomb.

APLOMB retour sur 15 ans d'activité associative

Nous fêtons cette année nos 15 ans d'existence et c'est un peu l'occasion de regarder vers le passé, y compris sur nos plus de 10 années à Cras, et plus largement sur nos contributions au patrimoine de la communauté des communes SMVIC.

Pour mémoire, notre association est née en 2009 avec pour objectif de proposer des formations professionnelles qui fassent évoluer le gros-œuvre du bâtiment vers moins de béton armé. C'est dans le cadre de nos formations que nous avons pu réaliser des chantiers d'application pour des associations ou des collectivités. Notre première expérience en 2011 nous a permis de restaurer des murs d'enceinte et d'enduire l'intérieur du fournil du château de l'Arthaudière à Saint Bonnet de Chavagne.



Dès 2013 nous avons commencé notre première formation longue et certifiante "Ouvrier professionnel en restauration du patrimoine" ; C'est là que la commune de Cras nous a accueillis dans le local ex David dans la perspective de la construction du four communal.

1. La première étape en 2013 a été la déconstruction soignée de la voûte du four de la combe Billard généreusement donnée à la commune par M Vallin, ancien conseiller municipal.



2. La construction du four de Cras s'est faite sur plusieurs années entre 2015 et 2017, avec des matériaux de réemploi donnés par des habitants du village, et des tuiles offertes par le fabricant. Cette collaboration fructueuse avec la commune nous a amenés à signer une convention de 12 ans, le 22 décembre 2016.

3. Toujours à Cras, l'enduit du mur du cimetière et la réalisation du mur encadrant le point propre ont été réalisés en même temps que la construction du four. Puis les constructions successives des hangars pour abriter notre activité et le gros œuvre du fournil communal.

4. Commune de Cognin les gorges : 2017 Réalisation d'un bassin couvert dans le parc, rue de la vieille église, avec des bois de réemploi et les pierres du bassin données par un habitant de la commune, puis réhabilitation du mur du cimetière en 2018.
5. Commune de Saint Vérant : 2017 Réalisation de l'extension du mixage café dans le cadre de la formation "ouvrier en écoconstruction".
6. Commune de Saint Gervais : 2019 Réhabilitation du toit du lavoir (reconstruction de la charpente en bois de réemploi). Et réalisation d'un muret/banc et d'un sol en calade.
7. Commune de Saint Marcellin : 2019/2020 Isolation par l'extérieur et enduit à la chaux du logement du cimetière.
8. Commune d'Izeron : 2019 Déconstruction soignée du four du boulanger donné par Monsieur Rancoud.
9. Association Rovon Patrimoine : 2020 Réalisation de l'enduit à pierre vue de l'arrière de la cure et du chevet de l'Eglise.
10. Commune de Saint-Gervais : 2022/2023 Restauration de la chapelle d'Armieux ; restauration de la voûte en lattis plâtré, du sol en tomettes, dépose des enduits ciment extérieurs/réalisation des enduits extérieurs à pierre vue, et reprises des moulures et corniches au plâtre.
11. Commune de Notre dame de l'Osier : 2024 Déconstruction soignée du four à pain avant les travaux de réhabilitation des futurs logements sociaux.
12. Commune de Morette : 2024/2025 chantier de restauration du four de la combe pour l'association des 7 collines.



L'activité de réemploi "Eco'Mat 38" quant à elle, a pris son essor grâce au chantier de la déconstruction de l'hôpital militaire de la Tronche, en 2020, avec ses 500 tonnes de ressources sauvées de la déchèterie dont 300 revendues sur place dans notre premier magasin éphémère.

Les 200 restantes ont été accueillies et revendues sur la commune de Saint Appolinard dans notre plateforme de réemploi, régulièrement alimentée depuis par divers chantiers de déconstruction.

Depuis octobre 2024 le magasin est ouvert à toutes et tous à Saint Appolinard le mercredi et le vendredi de 9h à 16h

Entre autres missions dans toute la région Auvergne Rhône-Alpes, nous avons réalisé des chantiers de déconstruction sélective pour le compte des collectivités ou communes de la SMVIC : Chevières, une grange du village 2023 - St Sauveur, maison ZA de la Maladière 2021, pour l'EPFL - Pôle Gare de St Marcellin, EPFL en cours 2024.

Les Services Techniques des communes sollicitent Ecomat38 pour donner des Matériaux ou en acheter : St Sauveur, Cras, St Thomas en Royans, St Marcellin.

Mais aussi : des associations et tiers lieu : club d'aviron de la Sône, La Fabrique des Luddites, le Poulailler, Emmaüs, PAISS... Des entreprises et des artisans, Glénat Rénovation, Tout en vert, Giraud Marchand, Maçonnerie de caractère, Archivolte, Cabestan...

Depuis zéro salarié en 2009 à 20 équivalents temps plein aujourd'hui, notre association a bien grandi. Aplomb a certifié 275 candidats et formé 600 professionnels du bâtiment ; et grâce à eux, pu contribuer à l'entretien du patrimoine intercommunal. Par ailleurs notre initiative Eco'Mat38 a pu favoriser le réemploi dans la construction.

Un grand merci à la commune de Cras qui nous a soutenus à nos débuts et continue de nous accueillir aujourd'hui.

Repas du CCAS

Les Centres Communaux d'Action Sociale de Cras et de Morette ont organisé comme à l'accoutumée le repas festif des anciens des deux communes, le dimanche 8 décembre dans la salle des fêtes de Cras. Nicole Di Maria, maire de Cras, et Franck Doriol, maire de Morette, ont accueilli comme il se doit tous ces invités, autour des tables joliment décorées.

Ce moment très convivial a réuni 71 personnes – 36 aînés de Cras et 35 de Morette - de 70 ans et plus, autour d'un agréable repas fourni par le traiteur Sainte Philomène de Chatte, qui proposa pour ces retrouvailles salade, foie gras, civet, gratin dauphinois, fromages et dessert.

En fin de repas, quelques personnes ont poussé la chansonnette, suivant la tradition, et ont sorti les jeux.

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont dépensés sans compter pour que ce beau moment soit parfait, porteur de joie et de chaleur.

Les personnes de plus de 80 ans n'ayant pu se déplacer pour ce repas, ont reçu les jours suivants une visite avec un colis "surprise" contenant des douceurs de Noël.



A l'école Maternelle – septembre à décembre

Vous trouverez ci-dessous, proposé par la maitresse Catherine Watré, une vaste présentation des activités des élèves durant tout le premier trimestre de la saison 2024-2025.

En octobre, les élèves de la maternelle se sont rendus au Grand séchoir à Vinay où ils ont découvert, appris et dégusté plein de choses ! 4 ateliers étaient animés :

- Atelier : Qu'est-ce qu'un Insecte ?
- Atelier pâtisserie : aux côtés d'un grand pâtissier de Vinay où les élèves ont confectionné de petites tartellettes à "la compotée de pommes crumble aux noix caramélisées. Un délice !
- Atelier Jardinage
- Atelier sur les abeilles / la pollinisation / l'apiculture / dégustation de miels, ils étaient trop bons !

Les enfants ont été ravis de leur journée passée au Grand Séchoir.



En novembre, dans la salle des fêtes de Cras avec les copains de l'école de Morette, ils ont pu s'adonner au plaisir de la construction avec les **Kapla** (petits rectangles de bois de taille identique).

Ils ont construit de petites maisons, réalisant ainsi, un village de montagne avec ruisseaux, ponts, arbustes. Leurs constructions collectives ont été montrées aux familles des écoliers. Admirez plutôt sur la photo.

Les copains de l'école de Poliénas ont été invités à venir dans notre école pour assister à un **spectacle de marionnettes** sur le thème des saisons : "Lison et l'horloger des saisons". L'horloger n'était autre qu'un arbre : un cerisier. A l'école, nous avons nous aussi notre Horloger des saisons : Rappelez-vous l'an dernier, nous avons planté un arbre tout près de notre école : un "mûrier platane". Nous le suivons au fil des saisons comme Lison le personnage de l'histoire ! De plus par le biais de ce spectacle, nous avons découvert une œuvre musicale classique, **"les 4 Saisons" d'Antonio Vivaldi**. Vous connaissez ? C'est un concerto de violons.



Et comme l'an dernier, la maîtresse nous offre la possibilité d'apprendre, de découvrir autrement au sein de la nature (environnement proche de l'école).

Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, nous faisons classe dehors une matinée par semaine !

Et pour enrichir encore un peu plus cet enseignement, si particulier mais tellement génial pour tous, une intervenante va venir une fois par saison.



Catherine remercie chaleureusement les parents et le sou des écoles sans qui toutes ces activités, ces animations ou sorties ne pourraient voir le jour !

Les petits loulous de la maternelle dès fin novembre ont commencé à préparer ardemment Noël !!

Tout d'abord pour aborder le **temps** qui passe du 1er au 20 décembre (dernier jour d'école) en confectionnant un **calendrier** avec des pochettes réalisées en pliage dans lesquelles se trouvait chaque jour une devinette + une papillote.

Si on donnait la bonne réponse, nous gagnions une pièce en chocolat !!! Lors de nos sorties d'automne nous avons ramassé des feuilles aux belles couleurs en vue de réaliser des photophores pour Noël !

Et comme nous sommes gourmands nous avons confectionné des sablés de Noël comme le veut la tradition. A déguster sans modération !



Nous avons répété tous les jours nos chants avec notre maîtresse et sa guitare pour présenter un petit concert "le concert des p'tits lutins" devant papa, maman, les papis et les mamies !

Et nous sommes repartis à la maison

avec plein d'étoiles dans les yeux et nos confections de Noël !

Le sou des écoles à la sortie du concert a offert un jus de fruit pour les enfants et du vin chaud pour les adultes ! Merci encore au Sou des Ecoles. Merci aussi à la mairie pour les friandises et clémentines offertes à toute la classe.



A tous, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes. A l'année prochaine.

Ecole Maternelle – Le spectacle des lutins



Atout Cras et ses sections

Section gym

C'est un record ! **50** adhérents participent tous les mercredis soir aux 2 séances de gym, animées par Patricia.

Section Loisirs d'Atout Cras (SLAC)

Avec la rentrée de septembre, les activités de la Section Loisirs ont repris...

En septembre : direction le Musée de l'Eau à Pont en Royans, pour une visite guidée et dégustative, puis repas au restaurant les Agapes à St Marcellin suivi d'une étape shopping et gourmande aux Ets Mathon et aux Ravioles Rambert.

Atout Cras !

En octobre : certains se sont rendus à une soirée théâtre au Grand Angle à Voiron avec la pièce "Un chalet à Gstaad" de Josiane Balasko.

En novembre : une après-midi jeux à la salle des fêtes, lors de laquelle nous avons fêté l'anniversaire des 70 ans ...

Notre prochaine rencontre aura lieu l'après-midi du **14 janvier** pour le tirage des rois....

Section pain

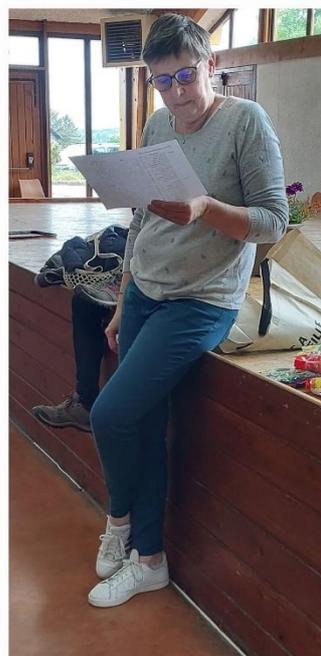
Elle a effectué 4 fournées de pain, brioches et Saint Genix dont 2 au profit d'associations d'aide aux malades, en partenariat avec la municipalité de Cras qui a offert les ingrédients.



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



Retour sur les Pérolatières



Repas du 11 novembre

Cette année, direction l'île de la Réunion.
Merci à tous les participants et à tous les bénévoles qui ont organisé cette journée !



Bravo aux personnes qui ont réalisé les décorations, magnifiques palmiers et aux cuisinières et cuisiniers qui ont régalié les convives en préparant les samoussas, le cari poulet et les gâteaux ananas.



Surprise



Le père Noël va peut-être amener un cadeau aux adhérents actifs d'Atout Cras qui ont été tous très sages ...

**Atout Cras vous présente ses meilleurs voeux
pour la nouvelle année**



Le marché de Noël

L'association A Cras Pot Vitt a, une nouvelle fois, mis "les petits plats dans les grands" pour organiser dans la salle des fêtes du village un marché de Noël chaleureux et convivial, en lien avec la section Pain d'Atout Cras qui organisa une vente de produits à l'attention du Téléthon. Les visiteurs n'eurent que l'embaras du choix pour réaliser leurs emplettes de Noël : nourriture, boissons, objets de décoration, etc. C'est vers midi que le Père Noël, accompagné de ses lutins et de ses animaux, fit son entrée dans la grande salle, laissant sans voix les enfants. Nous retrouvâmes ces derniers au stand de décoration où chacun peignit son objet, et dégusta les papillotes offertes par les animatrices. Merci à tous les bénévoles qui ont soutenu ce beau projet festif.



Ne les oublions pas

9 jeunes adultes du village ont donné leur vie à la nation lors de la première guerre mondiale. 3 en ont fait de même durant la seconde guerre mondiale. Eux, tout comme leurs proches, ont espéré qu'une bonne fois pour toute, il n'y aurait plus de conflit sur l'ensemble des continents, et que tous les peuples seraient en paix.

Deux fois par an des cralins se retrouvent devant le monument aux morts pour rappeler le souvenir de ces personnes, afin qu'elles ne disparaissent pas définitivement dans l'oubli collectif.

Ne les oublions pas.



Les réfugiés ukrainiens ont quitté Cras

Le 24 février 2022 la Russie lance une offensive militaire violente contre l'Ukraine. Un exode important s'ensuit à l'intérieur de l'Ukraine, de l'est vers l'ouest. Le parlement européen décide dans l'urgence d'attribuer à chaque ukrainien une carte de séjour, ce qui a pour conséquence la naissance d'un flux migratoire important d'ukrainiens vers les pays européens. La Pologne et l'Allemagne en accueilleront plus d'un million, on comptera jusqu'à 120 000 ukrainiens en France (actuellement 60 000).

Deux familles arrivent à Cras le 14 mars. Elles sont logées dans les deux appartements que la mairie leur met à disposition. Une autre famille sera hébergée quelques jours plus tard chez des particuliers. Tout un réseau communal et intercommunal va se constituer pour apporter à ces familles de quoi vivre et se reconstruire : nourriture, vêtements, meubles et accessoires, travail, écoles pour les enfants (primaire, collège, lycée), apprentissage du français, accompagnement auprès des services médicaux, inscriptions et aides auprès des administrations, transports et dépannages.

Une première famille a quitté le village en octobre 2022, la deuxième en juin 2023, et la dernière est partie en juin 2024.

Ce fut une belle aventure. Un très grand merci à celles et ceux qui se sont investis sans compter durant de nombreux mois, souvent dans l'ombre, sans le crier sur les toits.

Responsable de la publication : Nicole Di Maria - **Impression :** Mairie de Cras
Comité de rédaction : Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort
Comité de lecture : Bénédicte Bancheri, Marité Chanal, Catherine Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort, Gérard Veyret
Articles & Photos : Yannick Bres, Andrée Charrin, Bénédicte Cheval, Catherine Delacour, Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Claudine Pierrot, Christian Rocher, Catherine Watré – SMVIC
Distribution : Marité Chanal, Jean-Marie Delacour, Martine Magnin, Guido Martoïa

Toute reproduction de la Crazette, même partielle, ne peut être réalisée sans l'accord de la mairie

